Samia Maktouf, avocate de familles de victimes du Bataclan, qualifie la programmation de Médine au Bataclan d'«éloge du meurtre de masse»

12/06/2018 à 0h36



Samia Maktouf (avocate de familles de victimes du Bataclan) : «Les familles de victimes sont légitimement choquées par cette provocation affichée, assumée, **cette provocation qui constitue une atteinte à la mémoire des victimes**. C'est purement indécent. C'est ainsi que c'est perçu. Il est inconcevable pour les familles des victimes qu'on ait pu programmer ce rappeur. Dans le respect total de la liberté d'expression qui distingue notre société, **on ne peut pas sous prétexte de cette liberté faire l'éloge du meurtre de masse**.»
— CNEWS, 11 juin 2018, 18h18

> Toutes les les réactions au concert de Médine